

Rapport Annuel d'Avancement 2016 du Mouvement SUN

Nom du pays : Guinée-Bissau

Rapport 2016 : Évaluation conjointe par la plateforme nationale multi-acteurs et multi-secteurs

Avril 2015 - Avril 2016

Processus et détails de l'évaluation conjointe 2016

Pour aider le Secrétariat du Mouvement SUN à mieux comprendre comment vos contributions à l'évaluation conjointe 2016¹ ont été compilées chez les parties prenantes, et dans quelle mesure le processus a été utile pour les parties prenantes dans le pays, veuillez nous fournir les informations suivantes :

Participation

1. Les groupes d'acteurs suivants fournissent-ils des contributions spécifiques, que ce soit par écrit ou verbalement, à l'exercice d'Évaluation Conjointe?

Groupe	Oui (indiquer le nombre) / Non (= 0)
Gouvernement	Ministère de la Santé, Service National de Alimentation, Nutrition et Survie de l'Enfant, Ministère de l'Agriculture, Plan et Economie, Ministère du Commerce et Industrie.
Société civile	ACOBES (réseaux des consommateurs), Plan International.
Milieus scientifique et universitaire	INASA (Institut National pour la Santé Publique).
Donateurs	Union Européenne.
Nations Unies	PAM, FAO, UNICEF, OMS, UNFPA.

¹Notez que les résultats analysés de cet exercice d'évaluation conjointe ainsi que les informations sur la façon dont l'exercice a été entrepris dans les pays seront inclus dans le Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2016.

Auto-évaluation 2015 de plateforme nationale multi-acteurs

Secteur privé	AMAE (Association des femmes en activité économique) (chambre de commerce, agriculture et industrie)
Autre (veuillez préciser)	ANFA (Alliance national pour la fortification des aliments)

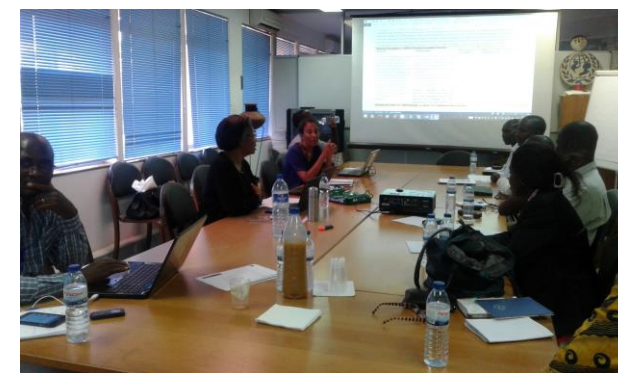
2. Combien de personnes au total sont-elles participées au processus à un moment donné ? 14

Processus

3. Les données de l'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou examinées lors d'une réunion en face-à-face, ou par email ?

Étape	Format	
Collecte	Réunion <input checked="" type="checkbox"/>	Courriel <input type="checkbox"/>
Examen, validation	Réunion <input type="checkbox"/>	Courriel <input checked="" type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, veuillez joindre une photo de celle-ci.



Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, pouvez-vous affirmer que la réunion a été utile aux participants, au-delà du travail habituel de la plateforme multisectorielle ?

Oui la réunion a été utile.

Pourquoi ?

La réunion était importante car elle a été un moment de d'échange d'expériences entre les différents acteurs de la plateforme multisectorielle du mouvement SUN (aspects ont été abordés liés à la planification, le suivi et l'évaluation) ; aussi a permis de faire un constant du besoin d'élaboré un plan de travail pour la plateforme.

Processus 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achévé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun

Le renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et sous-national permet aux parties prenantes dans le pays de mieux travailler pour une amélioration des résultats de nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs fonctionnelles permettent l'obtention de résultats communs à travers des interactions facilitées des parties prenantes du secteur sur les questions liées à la nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs permettent la mobilisation et l'engagement des parties concernées, assistent les structures nationales compétentes dans leur prise de décision, permettent un consensus autour des intérêts et des recommandations communes et favorisent le dialogue au niveau local.

Marqueur de progrès 1.1 : Choisir / développer des mécanismes de coordination au niveau des pays

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès examine la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination sont mis en place au niveau du gouvernement ainsi que sur la fréquence des réunions organisées par les	<ul style="list-style-type: none"> Structure formelle multi-acteurs et multi-secteurs de coordination en place, telle qu'un organe coordinateur de haut niveau du gouvernement (soutien politique). Nomination officielle d'un point focal SUN de gouvernement en tant que coordinateur. 	<ul style="list-style-type: none"> 2 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une plateforme multisectorielle qui se réunit tous les deux mois. Il y a le besoin de d'améliorer le respect pour les calendriers établies pour les rencontres de la plateforme et d'assurer sa documentation (les minutes)

<p>fonctionnaires de haut niveau. Il indique si les acteurs non-étatiques telles que les agences de l'ONU, les donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé sont organisées en réseaux avec des fonctions de coordination.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion des membres de la plateforme multisectorielle sur une base régulière. ▪ Désignation des points focaux et des coordinateurs de groupes d'acteurs clés, tels que les pour les donateurs, la société civile, les Nations Unies, le secteur privé, ou le milieu académique. ▪ Analyse institutionnelle de la capacité de la structure de haut niveau effectuée ▪ Établir ou affiner les termes de référence, plans de travail et autres types de mécanismes de facilitation [Documents à l'appui requis]. 		<p>et la diffusion électronique a tous les membres.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les termes de référence de la plateforme ont été développés et validés par tous les membres de la plateforme (il manque son officialisation par le conseil de ministres). ▪ Il n'a pas été nommé officiellement un point focal, mais il est assuré par la Directrice du Service de Nutrition en tant que point focal ad hoc, responsable par la convocation des réunions de la plateforme et par la communication avec le secrétariat permanent du MSUN. ▪ Il a été effectuée la nomination des points focaux pour la nutrition par chaque organisation membre, il manque la nomination d'un point focal pour le secteur académique (assurer par l'INASA). ▪ Les réseaux des acteurs pour les secteurs (gouvernement, donateurs, SNU, société civile, secteur privé, secteur académique) n'ont pas été créés. Le concept de réseaux n'est pas applicable à la réalité actuelle de la Guinée Bissau considérant le nombre limite de partenaires qui opèrent dans les secteurs sensibles à la nutrition. ▪ Il existe le besoin d'élaborer un plan de travail annuel pour la plateforme multisectoriel de nutrition.
---	--	--	---

Marqueur de progrès 1.2 : Coordonner à l'interne et élargir l'adhésion, et collaborer avec d'autres parties prenantes pour élargir son influence

<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination mis en place par le gouvernement et par les acteurs non-étatiques sont en</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les plateformes multisectorielles pour obtenir l'adhésion des membres clés. ▪ Autres ministères et départements engagés à l'instar des secteurs contribuant à la nutrition. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les membres de la plateforme multisectorielle sont représentés par différentes secteurs (donateurs, SNU, société civile, secteur privée, académiques). ▪ Le sujet lié à l'égalité du genre sont assuré par la participation active de l'AMAE et par
--	---	---	--

<p>mesure d'atteindre les membres concernés de divers secteurs, afin d'élargir l'influence collective sur les questions nutritionnelles pertinentes. Il analyse également la mesure dans laquelle les niveaux locaux sont impliqués dans l'approche multi-acteurs et multisectorielle en matière de nutrition (par exemple la décentralisation des plateformes).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engager activement les décideurs politiques de l'exécutif. ▪ Groupes d'acteurs clés travaillant pour inclure de nouveaux membres, par exemple, les partenaires de développement ; divers groupes de la société civile ; des partenariats du secteur privé ; les médias ; les parlementaires ; le milieu scientifique et universitaire. ▪ Engager des acteurs ou des groupes spécialisés sur des thèmes spécifiques tels que le genre ; l'équité ; l'Eau, assainissement, hygiène, etc. ▪ Mettre en place des structures et/ou des processus décentralisés qui soutiennent la planification et l'action au niveau local, et créer une boucle de commentaires entre les niveaux central et local, y compris les groupes communautaires et les groupes vulnérables. [Fournir des exemples, le cas échéant]. 		<p>la Plateforme Politique des Femmes et par l'IMC.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ministères de la Sante, Agriculture, Education, Commerce et Industrie, Plan et Pêches sont les ministères et départements qui participent activement dans la plateforme. ▪ Il y a été élaborer une stratégie pour l'intégration de la composante WASH dans la nutrition en 2015, avec l'implication du Groupe GAS (Groupe d'Eau, Hygiène et Assainissement) pour l'élaboration et validation technique de la stratégie. ▪ C'est recommander la création d'une dropbox pour le partage des documents et informations entre les membres de la plateforme SUN. ▪ C'est recommander l'inclusion de l'association des journalistes dans la plateforme multisectorielle. ▪ Le projet de santé publique Saude Bandim doit être invité à prendre part de la plateforme, en tant que institution de recherche. ▪ Au niveau décentralisé il existe les points focaux de nutrition dans toutes les directions régionales de nutrition. C'est recommander d'utiliser les Comités de Coordination du Secteur de la Santé (CCSS) pour aborder les sujets liées à la nutrition. Il est important d'assurer la multisectorialité des comités décentralisés.
--	---	--	--

Marqueur de progrès 1.3 : S'engager au sein de la plateforme multi-acteurs et multi-secteurs, et contribuer à celle-ci			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur le fonctionnement réel de la plateforme multisectorielle pour faciliter les interactions régulières entre les parties prenantes concernées. Il indique la capacité interne des plateformes multi-acteurs à engager activement toutes les parties prenantes, à établir des programmes importants, à parvenir à un consensus pour influencer le processus de prise de décision et aboutir à une appropriation et une redevabilité mutuelles pour les résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que la plateforme multisectorielle produit des résultats par rapport aux plans de travail approuvés ▪ Garantir que les acteurs de la plateforme multi-acteurs et multi-secteurs contribuent aux discussions sur : cadre légal/politique, cadre commun de résultats, plans, suivi et rapportage financier, révisions annuelles. ▪ Se servir régulièrement de la plateforme pour l'interaction sur les questions liées à la nutrition parmi les parties prenantes des secteurs concernés. ▪ Amener la plateforme à s'accorder sur le programme et la hiérarchisation des questions. ▪ Utiliser les résultats influencer et plaider auprès d'autres organes de décision. ▪ Les groupes d'acteurs clés s'associent au système de soutien global et contribuent à la plateforme multisectorielle et aux actions en faveur de la nutrition par exemple des actions financières, le plaidoyer, et la participation active. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Plan Stratégique de Nutrition 2016-20 a été élaboré et valide techniquement et serait le cadre commun des résultats à être achevé en faveur de la nutrition. ▪ En 2016 c'est nécessaire d'élaborer le plan biennuel de la plateforme multisectorielle avec des activités conjointes pour le plaidoyer pour le cadre légal/ politique, plans, suivi et rapport financier, révisions annuelles.
Marqueur de progrès 1.4 : Suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion sérieuse sur ses propres contributions et réalisations			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la capacité de redevabilité pour les résultats collectifs de la plateforme multi-acteurs dans son ensemble. Il implique que les acteurs au sein de la plateforme multisectorielle soient capables de mener le suivi et rédiger des rapports sur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener le suivi et rédiger des rapports sur les procédures et résultats de plateforme multisectorielle (y compris sur des sites pertinents, et d'autres moyens de communication) sur une base régulière [Documents à l'appui demandés pour le dernier cycle de <i>reporting</i>]. ▪ Les groupes d'acteurs clés suivent les engagements et sont en mesure de rédiger des rapports sur une base annuelle, au 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les interventions sont alignées au PEN 2016-20. Chaque acteur élabore de façon autonome ses rapports de progrès et font le suivi des interventions. ▪ Il y a le besoin de crée un mécanisme commun de partage d'informations et de suivi et évaluation conjointe des différents interventions. Il doit être élaboré un cadre commun d'indicateurs qui puisse démontrer les progrès faits par rapport au

<p>leurs propres contributions et réalisations.</p>	<p>minimum, par exemple sur les engagements financiers, les engagements pris dans le cadre du Pacte de la nutrition pour la croissance, etc.</p>		<p>PEN 2016-20 (à être élaborer pendant le processus d'élaboration du plan de travail biennuel de la plateforme).</p>
<p>Marqueur de progrès 1.5 : Soutenir l'impact de la plateforme multi-acteurs et multi-secteurs</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la façon dont l'approche multi-acteurs à la nutrition est institutionnalisée dans les mécanismes nationaux de planification du développement et dans des engagements politiques durables, non seulement par le pouvoir exécutif du gouvernement, mais aussi par les directions d'agences et organisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration du mécanisme de plateforme multisectorielle pour la nutrition dans les mécanismes nationaux de planification du développement. ▪ Participation continue du niveau exécutif de leadership politique, indépendamment des résultats. ▪ Engagements institutionnels des groupes d'acteurs clés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le PEN 2016-20 a été considéré pour l'élaboration du Plan Stratégique Opérationnel de Développement du Gouvernement de la Guinée Bissau 2015-2020 Terra Ranka qui a été présenté pendant la table ronde des bailleurs de fonds en mois de Mars de 2015. ▪ Inclusion de la nutrition dans les différents documents de politiques et stratégies nationales : <ul style="list-style-type: none"> - Initiatives réalisées en 2015 en faveur de la nutrition: - Implication de la Banque Mondiale dans le processus d'élaboration du plan budgétaire du Plan Stratégique de Nutrition 2016-20 - Introduction de la composante de nutrition dans la version actualisée du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) - Intégration de la Guinée Bissau dans la plateforme régionale des pays lusophones (CPLP) pour la sécurité alimentaire et la nutrition - Engagement du directeur du département du budget et finances dans les réunions du mouvement SUN et l'expression de sa volonté pour l'inclusion de la composante nutrition dans le Budget de L'Etat - Adoption officielle du Cadre Harmonisée pour l'analyse de

			<p>l'insécurité alimentaire des populations dans les huit pays de la CEDEAO (UE, CILSS, FAO, PAM, Service de Nutrition, Ministère de l'Agriculture, Société Civile, CCIAS, AMAE)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de Développement du Gouvernement Terra Ranka.
--	--	--	---

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 1
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Santé Publique / Département de l'alimentation et la nutrition et la survie des enfants : coordonne les activités de la plate-forme de mouvement SUN en attendant la nomination du point focal MSUN le niveau de primature; c'est un service normative, de la planification, de la mobilisation des ressources, de la mise en œuvre des activités et de suivi / évaluation.
ONU	<ul style="list-style-type: none"> - L'UNICEF, dans le cadre du plan de travail annuel signé par le Ministère de la Santé, a appuyé technique et financièrement le Service National de Nutrition pour la coordination de la plateforme multisectorielle de nutrition, aussi bien que pour la convocation et la réalisation des rencontres de la plateforme et de l'élaboration et partage des documents produite sur le même. L'UNICEF a appuyée financièrement la participation de la direction du service de nutrition dans le rencontre global des pays du mouvement SUN réalisé en Milan, Italie en Octobre 2016, qui a été aussi représenté avec la section de la nutrition de l'UNICEF. En 2016, l'UNICEF va assister techniquement le Service National de Nutrition dans l'élaboration du plan de travail biannuel de la plateforme de nutrition et ira faire un plaidoyer pour la mise en œuvre du réseau des agences do SNU dans le cadre de la plateforme multi-acteurs. - La FAO a appuyé la création des jardins scolaires dans les écoles primaires de toutes les régions du pays. Un programme de renforcement de capacités des organisations paysannes féminines sur les notions de base en nutrition et la diversification alimentaire a été réalisé en collaboration avec AMAE. Les aspects liées à la nutrition ont été intégrée dans le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) qui a été révisé para la FAO; La résilience et la nutrition des populations en face au stress, aux changements climatiques, aux crises alimentaires et les catastrophes naturelles sont le deuxième domaine prioritaire dans le Cadre de Coopération entre la FAO et le gouvernement de la Guinée Bissau pour la période de 2014-2017 - L'OMS dans le cadre de l'appui technique et financier pour la finalisation des carnets de santé pour le suivi de la croissance et le développement des garçons et filles jusqu'aux cinq ans d'âge. Appui technique et financier pour l'élaboration des outils et manuel de formation pour l'AIDI, avec une composante de nutrition. Soutien au programme de nutrition dans la préparation et la participation dans les conférences de la plateforme. - PAM : Participation dans les réunions de plateforme multisectorielle en tant que membre actif et mise à disposition de locaux pour les réunions. Contribution pour l'intégration de la nutrition dans le PEN 2016-2020 ainsi que dans la préparation de la table ronde pour s'assurer que la nutrition a été tenu en compte.

Donateur	- L'Union Européenne est membre de la plateforme multisectorielle et participe occasionnellement dans les réunions. La délégation de L'Union Européenne en Guinée Bissau à participe dans le rencontre global SUN en Milan, 2015.
Secteur privé	- AMAE: Soutien a plusieurs activités visant le renforcement de capacités des producteurs dans le domaine de l'hygiène et qualité des produits de pêche, transformation de produits, horticulture, structuration des filières et distribution de semences en partenariat avec le Ministère de l'agriculture et FAO.
OSC	- La Plan International entant que membre de la plateforme participe dans les réunions de concertation et de préparation des conférences calls du MSUN.
Autres	

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

Réalisations globales

1. Implication de la Banque Mondiale dans le processus d'élaboration du plan budgétaire du Plan Stratégique de Nutrition 2016-2020 ;
2. Introduction de la composante nutrition dans la version actualisée du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) ;
3. Intégration de la Guinée Bissau dans la plateforme régionale des pays lusophones (CPLP) pour la sécurité alimentaire et la nutrition ;
4. Engagement du directeur du département du budget et finances dans les réunions du mouvement SUN et l'expression de sa volonté pour l'inclusion de la composante nutrition dans le Budget de L'Etat ;
5. Adoption officielle du Cadre Harmonisée pour l'analyse de l'insécurité alimentaire des populations dans les huit pays de la CEDEAO (UE, CILSS, FAO, PAM, Service de Nutrition, Ministère de l'Agriculture, Société Civile, CCIAS, AMAE) ;
6. Plan de Développement du Gouvernement « Terra Ranka » ;

Changements positifs

Les membres de la plateforme sont plus engagés et sont intéressés dans les interventions conjointes dans le domaine de la nutrition, les bailleurs de fonds tel que l'Union Européenne et la Banque Mondiale ont renforcé leur soutien pour la budgétisation des interventions on nutrition;

Principaux défis et propositions d'amélioration

Plus des implications des représentants á haute niveaux du gouvernement, la nomination official d'un point focal ainsi que la officialisation de la plateforme; Pour assurer un plus grand engagement, les hauts représentants notamment les ministres et le Premier- Ministre du Gouvernement de la Guinée Bissau seront invités à prend part de l'atelier de validation du plan budgétaire du PEN 2016-2020.

Autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale

La Guinée Bissau a exprimé son intérêt pour la participation dans le Workshop SUN sur le thème « les finances publiques et la gestion des résultats pour la nutrition » qui aura lieu à Nairobi, KENYA, du 22 au 25 Août 2016, qui va permettre de lancer l'exercice des estimations de la contribution du gouvernement Bissau Guinéen à la nutrition.

Processus 2 : Un cadre politique et juridique cohérent

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achévé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

Le cadre politique et juridique cohérent en place devrait éclairer et orienter la façon dont les parties prenantes nationales travaillent ensemble pour l'amélioration des résultats de la nutrition. Les politiques, stratégies et législations mises à jour sont fondamentales pour prévenir les conflits d'intérêt à travers le large éventail d'acteurs impliqués dans un sujet de société aussi complexe comme la nutrition. Ce processus met l'accent sur l'environnement politique et juridique.

Marqueur de progrès 2.1 : Analyser en permanence les politiques et législations existantes pertinentes pour la nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques existantes pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations sont analysées à l'aide de processus de consultation multisectoriels avec des représentants des différentes parties prenantes, en particulier les représentants de la société civile. Il indique que le point a été fait et que les documents y afférents sont	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse multisectorielle régulière et point sur les politiques et la réglementation en vigueur. ▪ Réflexion sur les politiques en place et le cadre juridique. ▪ Existence d'articles de synthèse. ▪ Indiquer toutes politiques pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations identifiées, analysées au cours de la période de <i>reporting</i> et préciser le type de processus de consultation qui a été appliqué. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que les politiques et législations sont analysées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pendant la période du rapport la situation politique n'a pas possibilité l'approbation des avants projets de loi liées à la nutrition notamment: Loi sur la régularisation des substitutes du lait maternel, loi sur la fortification des aliments, loi sur la cantine scolaire.

<p>disponibles tout comme le sont ceux sur l'analyse en continu du contexte, qui peut éclairer et guider l'élaboration des politiques.</p>			
<p>Marqueur de progrès 2.2 : S'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de contribuer, influencer, et plaider pour le développement d'un cadre politique et juridique pour l'amélioration de la nutrition ou la mise à jour de celui en place (c'est-à-dire que les stratégies de plaidoyer et de communication sont mises en place pour soutenir la diffusion des politiques pertinentes). Il se concentre sur la façon dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et essayent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires. Il met également l'accent sur les efforts déployés par</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie de plaidoyer et de communication nationale, ▪ Plaidoyer pour l'examen ou la révision des politiques et du cadre juridique avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour garantir la qualité, ▪ Développer un récit et des déclarations communes pour influencer efficacement l'élaboration des politiques. ▪ Attention et soutien des parlementaires (par exemple des groupes qui traitent spécifiquement de la nutrition ; votes à l'appui des changements proposés par la plateforme multisectorielle). ▪ Influencer les ambassadeurs de la nutrition pour la promotion des politiques favorables à la nutrition. ▪ Des groupes d'acteurs clés promeuvent l'intégration de la nutrition dans les politiques nationales et d'autres actions de développement connexes. ▪ Exemples d'engagement à travers les publications, les notes d'orientation, la presse, des ateliers. ▪ Diffusion et communication du cadre politique et juridique par les parties 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le règlement d'application de la loi de la terre à été révisé tenant en compte les aspects liés à l'accès et la gestion des terres par les femmes. ▪ Des contacts ont été initiés avec le président de la commission parlementaire des sujets sociaux pour l'inclusion des avant-projets de lois liées à la nutrition dans l'agenda des documents à être approuvés pendant les séances parlementaires de 2015. L'instabilité politique n'a pas permis sa concrétisation.

<p>les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes qui sont en faveur des plus vulnérables et défavorisés (femmes et enfants) grâce à des approches fondées sur l'équité.</p>	<p>prenantes clés au sein des publics concernés. Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'impact du plaidoyer sur les cadres politiques et juridiques et les stratégies de soutien</p>		
<p>Marqueur de progrès 2.3 : Développer et réviser les politiques et cadres juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties des prenantes dans les pays</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes nationales - gouvernement (à savoir les ministères de tutelle) et les partenaires non étatiques - coordonnent leurs contributions pour assurer le développement d'un cadre politique et juridique cohérent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner les politiques et la réglementation de la nutrition entre les ministères de tutelle concernés Par exemple Existence de directives / conseils / soutien ministériels nationaux pour l'intégration de la nutrition dans les politiques sectorielles. ▪ Les groupes d'acteurs clés coordonnent et alignent les contributions aux politiques et législation (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) nationales liées à la nutrition ▪ Développer / mettre à jour les cadres politiques et juridiques avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour en vérifier la qualité. ▪ Existence de politiques et stratégies pertinentes (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) mises à jour ▪ Existence d'une législation exhaustive pertinente à la nutrition mettant l'accent sur le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Ministère de la Santé est en cours de discussion pour proposer la création d'un Institute de Nutrition et Sécurité Alimentaire. ▪ Le Ministère de l'Éducation est en train d'élaborer le Plan Sectoriel de l'Éducation 2016-25 avec une composante sur les cantines scolaires. ▪ Intégration de la nutrition dans les documents stratégiques nationaux (PNIA, Plan National de Lutte contre le SIDA, Loi sur la Cantine Scolaire, Politique National de Développement de la petite Enfance, Plan Stratégique de la Survie de l'Enfant, Intégration des jardins scolaires dans les programme régionaux de l'agriculture, Plan d'Intégration de la Nutrition dans les secteurs d'Eau, Hygiène et Assainissement, Politique National de la Jeunesse) ▪ Mise en œuvre du régime de gratuité de la prestation de services aux femmes enceintes, enfant moins de cinq ans d'âge et adultes de plus de 60 ans.

	<p>sur l'enrichissement des aliments et la Loi sur les congés de maternité ainsi que des politiques qui responsabilisent la femme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier la cohérence des politiques de Nutrition avec d'autres politiques de développement telles que les politiques commerciales, agricoles et autres <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des politiques et des législations développées à travers les efforts coordonnés</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une étude de viabilité pour la création d'une structure de coordination de la Sécurité Alimentaire a été élaborée ▪ Un avant-projet de loi sur le droit à l'alimentation est en cours d'élaboration
<p>Marqueur de progrès 2.4 : Opérationnaliser / appliquer les cadres juridiques</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la disponibilité de mécanismes pour rendre opérationnel et faire respecter les législations telles que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la Loi sur les congés de maternité, la législation sur l'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité des lignes directrices nationales et sous-nationales pour opérationnaliser la législation ▪ Existence de mécanismes nationaux / sous-nationaux pour opérationnaliser et appliquer la législation [Bien vouloir partager les rapports / documents pertinents] <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'application des lois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La création des protocoles de mise en œuvre dépend de l'approbation des projets de loi énumérés ci-dessus.
<p>Marqueur de progrès 2.5 : Mener le suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact de la politique</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques et les législations existantes ont été examinées et évaluées afin de documenter les meilleures pratiques ; et sur la mesure dans laquelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence et utilisation des études des politiques, des rapports de suivi de la recherche, des évaluations d'impact, des disséminations publiques, etc. ▪ Des groupes d'acteurs individuels contribuent à l'apprentissage mutuel <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation du MICS 5 en 2015 avec des indicateurs spécifiques de la nutrition de la mère et de l'enfant ▪ Publication du bulletin SISAN avec des données de 2015 ▪ Elaborer le profile genre en Guinée Bissau ▪ Réalisé l'enquête sur la vulnérabilité et la sécurité alimentaire

<p>les leçons disponibles sont partagées par différentes parties prenantes au sein des plateformes multi-acteurs.</p>	<p>enseignements tirés des examens et des évaluations, telles que des études de cas et des rapports</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisé le suivi des indicateurs du Cadre Harmonisé des pays CILSS ▪ Evaluation de la champagne agricole 2015-2016 ▪ Réalisé l'enquête sur les marchés
---	--	--	--

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 2
Gouvernement	- Existence d'un Politique et un plan stratégique multiples - sectorielle de la nutrition; Adoption du Protocole de la gestion intégrée de la malnutrition aiguë; Adoption de nouvelles normes et l'évaluation de suivi de croissance des enfants (OMS 2006); Adoption du règlement de l'UEMOA sur la teneur en iode du sel comestible; Adoption de la loi sur le substitut du lait maternel ; Existence de la loi sur l'enrichissement des aliments
ONU	<ul style="list-style-type: none"> - En 2015 la Stratégie National de l'Intégration de la composante WASH en Nutrition a été valide techniquement, avec le financement par UNICEF d'un workshop qui a groupe les spécialistes WASH et en nutrition pour la définition d'un paquet minimum WASH à être intégré dans les centres de traitement nutritionnel. Pendant le processus d'élaboration de la Politique National de Développement de la Petite Enfance, élaborer en partenariat entre l'UNICEF et le Ministère de l'Education. - En 2015 la FAO à appuyer le Ministère de l'Agriculture dans la formulation d'une étude de viabilité de la création d'une structure indépendante pour la coordination du secteur de la sécurité alimentaire. - Le règlement d'application de la loi foncière a été révisé et livrée au gouvernement pour validation. Le règlement propose augmenter la part de participation des organisations de femmes dans les commissions foncières, qui constitue des organes de résolution des questions liées à la terre est qui sont prévue dans la loi foncière. Cet exercice a été appuyé technique et financièrement par FAO en collaboration avec ONU-Femme. - La FAO va présenter au Gouvernement une proposition de cadre juridique sur les questions liées au Droit de l'Alimentation qui peuvent entre considérer dans la révision de la Constitution de la République - Appui technique pour la finalisation de la politique sur le survie de l'enfant est c'est planifié le processus d'élaboration du plan budgétaire (OMS) - PAM: Soutien à l'élaboration du projet de loi sur les cantines scolaires, participation active dans le suivi des indicateurs du cadre harmonisé des pays CILSS et l'évaluation de la champagne agricole 2015-2016. Collecte de données sur la sécurité alimentaire et nutritionnel est publication du bulletin SiSAN de 2015.
Donateur	- L'Union européenne finance le SISAN mise en œuvre par le PAM
Secteur privé	-
OSC	-
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 2 : Un cadre politique et juridique cohérent (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)

Réalisations globales

- Mission du CILSS vise la mise en place d'un Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et qui va être subjacent a la formulation d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

Changements positifs

- Rien n'a remarqué car le contexte politique reste très instable ;

Principaux défis et propositions d'amélioration

- La stabilité politique est un préalable très important pour assurer des avancées dans l'approbation de la politique et des lois sensibles à la nutrition ;

Processus 3 : Alignement des actions autour d'un cadre commun de résultats

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achévé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 3 : Alignement des actions autour d'un cadre commun de résultats (CCR – voir ANNEXE 4 pour la définition)

L'alignement des actions dans tous les secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition démontre la mesure dans laquelle de multiples secteurs et parties prenantes travaillent efficacement ensemble et la mesure dans laquelle les politiques et les législations sont opérationnalisées pour assurer que toutes les personnes, en particulier les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus se penche sur le côté opérationnel des cadres politique et juridiques et la façon dont ils se traduisent en actions.² Le terme « cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats escomptés convenus entre les différents secteurs des gouvernements et les principales parties prenantes par le biais d'un processus négocié. L'existence de résultats communs convenus permettrait aux parties prenantes de rendre leurs actions plus axées sur la nutrition par une coordination ou une intégration accrue. Dans la pratique, un cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents qui sont reconnus comme un point de référence pour tous les secteurs et parties prenantes qui travaillent ensemble pour un impact dans les efforts de renforcement de la nutrition.

Marqueur de progrès 3.1 : Aligner les actions existantes autour de cibles / politiques nationales en matière de nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes pour la nutrition en conséquence afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue/Analyse de la situation nutritionnelle multisectorielle ▪ Analyse des programmes gouvernementaux sectoriels et des mécanismes de mise en œuvre ▪ Cartographie des parties prenantes et d'actions pour la nutrition 	0	A être inclus dans le plan biennuel de la plateforme multisectoriel de nutrition.

² « Actions » se réfère aux interventions, des programmes, services, campagnes et lois adoptées ou aux politiques spécifiques. Les séries 2013 de la publication du *The Lancet* sur la nutrition maternelle et infantile fournissent un ensemble d'actions spécifiques de nutrition fondées sur des preuves à fort impact, y compris l'adoption de pratiques telles que « l'allaitement maternel exclusif pendant six mois »

<p>à travers tous les secteurs et parties prenantes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.</p> <p>Note : tandis que le Marqueur de Progrès 2.1 se focalise sur la révision des politiques et législations, le Marqueur de Progrès 3.1 se concentre la révision des programmes et la capacité de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultations multi-acteurs pour l'alignement des actions ▪ Liste des lacunes existantes et accord sur les actions de base en nutrition, en alignement avec le cadre politique et légal <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents à l'appui de l'alignement</p>		<p>Manque de cohérence des aspects liés à la nutrition dans les différents documents de politiques et législatives.</p>
<p>Marqueur de progrès 3.2 : Traduire les cadres politiques et juridiques en cadres communs de résultats redevables du renforcement de la nutrition</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition dans le pays. Le cadre commun de résultats est reconnu comme cadre d'orientation pour la mise en œuvre à moyen / long terme des actions avec des cibles nutritionnelles clairement identifiées. Idéalement, un cadre commun de résultat devrait avoir identifié le mécanisme de coordination (et les capacités y relatives) et défini les rôles et redevabilités de chacune des parties prenantes pour la mise en œuvre. Il devrait englober une matrice de mise en œuvre, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, y compris les estimations de</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les objectifs à moyen / long terme pour la nutrition dans le cadre de la planification nationale ▪ Définir le processus de mise en œuvre avec des rôles clairs pour les groupes d'acteurs³ ▪ S'accorder sur le cadre commun de résultats pour le renforcement de la nutrition. Les éléments d'un cadre commun de résultats doivent être les suivants : Titre du cadre commun de résultats ; plan de mise en œuvre avec des rôles définis des parties prenantes dans des secteurs clés (par exemple la santé, l'agriculture, la protection sociale, l'éducation, l'Eau, assainissement, hygiène, le sexe) ; les estimations des coûts des interventions incluses ; les estimations de coûts pour le 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le pays à élaborer le plan stratégique multisectoriel en 2014 et depuis 2015 la Banque Mondiale est en cours d'élaborer le plan budgétaire. ▪ Le plan envisage des objectifs et buts à moyen et long terme est comprend des interventions clés dans les différents secteurs. ▪ C'est prévue en 2016 l'élaboration du plan de suivi et l'évaluation ainsi que le plan de travail de la plateforme multisectorielle qui permettra la mise en œuvre du cadre commun de résultats.

³Cela suppose l'existence de coordination et de l'engagement multisectoriel et multi-acteurs dans le cadre du Processus 1

<p>coûts de coordination et de suivi et évaluation.</p>	<p>plaidoyer, la coordination et le suivi et évaluation ; les besoins de renforcement des capacités et les priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation de la capacité de coordination pour soutenir le cadre commun de résultats <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir la preuve d'un plan solide qui a été techniquement et politiquement approuvé</p>		
<p>Marqueur de progrès 3.3 : Organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats</p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences nationales et locales à séquencer les actions prioritaires et à les mettre en œuvre. Cela nécessite, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacité de prestation et, d'autre part, une volonté des parties prenantes de niveau national et global à mobiliser leur expertise technique afin de répondre en temps opportun et de manière coordonnée, aux besoins identifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluations réalisées sur la capacité de mise en œuvre, y compris la main-d'œuvre et d'autres ressources ▪ Séquençage des priorités pour mobiliser les entités responsables de la mise en œuvre et développer leurs capacités conformément aux évaluations et mécanismes communs ▪ Existence de plans de travail annuels détaillés avec des cibles mesurables pour guider la mise en œuvre ▪ Réforme institutionnelle mise en œuvre selon les besoins pour accroître la capacité du mécanisme de coordination <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des actions alignées autour de priorités annuelles,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A être inclus dans le plan de travail biennuel de la plateforme multisectorielle de nutrition.

	comme un plan de travail annuel ou le plan de mise en œuvre		
Marqueur de progrès 3.4 : Suivre conjointement les actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les systèmes d'information sont utilisés pour suivre la mise en œuvre des actions prioritaires pour l'amélioration de la nutrition. Il examine plus particulièrement la disponibilité des rapports conjoints de progrès qui peuvent utilement éclairer l'ajustement des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et la prestation de services coordonnée entre les parties prenantes du pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système d'information (par exemple : plateformes et portails multisectoriels) en place pour recueillir, analyser et communiquer régulièrement les indicateurs convenus en mettant l'accent sur la mesure de la couverture de la mise en œuvre et de la performance ▪ Existence de rapports d'avancement réguliers ▪ Tenue des examens conjoints annuels / réguliers et des visites de suivi ▪ Ajustements des plans annuels, y compris des budgets sur la base de l'analyse de la performance ▪ Existence d'un suivi participatif de la société civile <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'examen régulier / annuel de la couverture de la mise en œuvre et de la performance des actions prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A être inclus dans le plan de travail biennuel de la plateforme multisectorielle de nutrition.
Marqueur de progrès 3.5 : Évaluer la mise en œuvre d'actions visant à comprendre, atteindre et maintenir l'impact de la nutrition			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les résultats et le succès sont en cours d'évaluation pour éclairer la prise de décision concernant la mise en œuvre et rassembler des preuves que les populations sont bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et publications d'enquêtes sur la population, des études de mise en œuvre, de l'évaluation de l'impact et de la recherche opérationnelle ▪ Intégrer et partager les leçons apprises, bonnes pratiques, études de cas, narratifs de changement et les progrès dans la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication du rapport MICS 5 ▪ Bulletin du SISSAN publié au cours du premier trimestre de l'année 2016 ▪ C'est en cours le processus d'évaluation de l'impact de l'initiative H4+ qu'envisage la réduction de la mortalité maternel, néonatal et de l'enfant.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Audit social des résultats et analyse de l'impact par la société civile ▪ Plaider pour une couverture plus élargie et efficace des programmes spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'évaluation du renforcement de la mise en œuvre, qui démontrent l'impact de la nutrition et sont mis à la disposition du public</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cours l'analyse de la soutenabilité du régime de gratuité de la prestation de soins médicaux aux femmes enceintes, enfants à moins de cinq ans et adultes de plus de 60 ans.
--	---	--	---

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 3
Gouvernement	- La Ministère de la Santé Public / bureau de la Nutrition en collaboration avec l'UNICEF a mené l'enquête SMART En 2012, et également participé à la dernière enquête MICS – 5 en 2014.
ONU	<ul style="list-style-type: none"> - L'UNICEF en 2015 à appuyer technique et financièrement la production et le lancement du rapport MICS 2014, avec des indicateurs spécifiques de la nutrition de la femme et de l'enfant et des secteurs sensibles à la nutrition, notamment, santé, WASH, VIH, éducation et protection de l'enfant. - Planification des activités de Nutrition pour 2016-17 dans le cadre de la coopération entre l'OMS et la Guinée Bissau - PAM : A fourni des informations qui contribué pour la budgétisation qui a été faciliter par la Banque Mondiale pour le plan stratégique multisectorielle et la publication du bulletin du SiSAN.
Donateur	- L'Union européenne finance le SISAN et les autres interventions d'appui nutritionnel au niveau des écoles, centres de santé, centre de récupération nutritionnel pour les enfants, femmes enceinte et allaitantes et les groupes vulnérables (personnes vivent avec tuberculose, VIH et leurs familles). Toutes ces actions son implémentés a travers du PAM.
Secteur privé	-
OSC	- La Plan International Guinée-Bissau est responsable pour la mise en œuvre de plusieurs projets communautaires de combat à la malnutrition dans 16 villages des régions de Bafatá et Gabú. Le dernier projet a pris fin en Juin 2016 et soutien les campagnes de supplémentation en vitamine A et déparasitage des enfants moins de 5 ans.
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 3 : Cadre commun de résultats pour le plan national de nutrition (programmation alignée)
 (réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions d'améliorations clés / autres activités pertinentes dans le cadre des efforts nationaux de renforcement de la nutrition)

Rien n'a remarqué, le plan biannuel de la plateforme multisectoriel de nutrition, va permettre d'avoir un cadre commun de suivi et évaluation.

Processus 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achevé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux pour mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer la nutrition est essentielle pour déterminer les besoins de financement. Cette évaluation est basée sur les compétences à suivre les dépenses prévues et réelles pour la nutrition à travers les ministères concernés et les partenaires extérieurs. L'existence de plans avec des actions clairement chiffrées aide les autorités gouvernementales et les principales parties prenantes (par exemple les Nations Unies, les donateurs, le Secteur privé, la Société civile) à aligner et contribuer des ressources aux priorités nationales, à estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et à identifier les déficits de financement.

Marqueur de progrès 4.1 : Chiffrer et évaluer la faisabilité financière

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les parties prenantes autres dans le pays sont en mesure de fournir des contributions pour le chiffrage des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition, dans tous les secteurs pertinents (les exercices de chiffrage peuvent être réalisés de différentes façons, y compris la réalisation d'une révision des dépenses courantes ou une estimation des coûts unitaires).	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'estimations chiffrées des actions liées à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] Existence de plans chiffrés pour la mise en œuvre de cadre commun de résultats Les groupes d'acteurs ont un aperçu de leurs propres allocations pour les programmes / actions relatifs à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents décrivant la méthode de chiffrage et des programmes ou des plans chiffrés</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1 	<ul style="list-style-type: none"> Le pays à élaborer le plan stratégique multisectoriel en 2014 et sa budgétisation est en cours faciliter par la Banque Mondiale. Le pays à demander au MSUN pour appuyer techniquement l'estimative des finances publiques et la gestion des résultats pour la nutrition. Dans le cadre de la premier auto-évaluation des pays SUN chaque acteur à partager le budget disponible pour la mise en œuvre du plan stratégique de nutrition.

Marqueur de progrès 4.2 : Suivre et rédiger un rapport sur le financement de la nutrition

<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les autres parties prenantes dans le pays sont en mesure de suivre leurs allocations et dépenses (si disponible) pour des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si le suivi financier pour la nutrition fait l'objet de <i>reporting</i> et s'il est disséminé de manière transparente auprès d'autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Reporting</i> sur les interventions spécifiques et contribuant à la nutrition, ventilées par secteur, et sources de financement (ressources internes et externes), y compris <ul style="list-style-type: none"> ○ les dépenses prévues ○ les allocations courantes ○ et les dépenses récentes (dans les un à deux ans de la période d'allocation identifiée) ▪ Existence de mécanismes, y compris de rapports financiers réguliers, de rapports d'audit indépendants, d'études sur l'efficacité au regard des coûts, consolidation multisectorielle des dépenses sectorielles pour la nutrition, et d'autres rapports. <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'informations financière transparentes et accessibles au public ▪ Audits sociaux, partage de l'information financière entre les membres de la plateforme multisectorielle, mise de l'information financière à la disposition du public. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que l'information sur les allocations et dépenses courantes réelles est accessible au public</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A être réaliser après la budgétisation du PEN 2016-20.
<p>Marqueur de progrès 4.3 : Intensifier et aligner les ressources, notamment, aborder les insuffisances financières</p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences des gouvernements</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un mécanisme pour identifier les sources financières 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A être réaliser après la budgétisation du PEN 2016-20.

<p>et d'autres parties prenantes dans le pays à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à une meilleure harmonisation et allocation des budgets, au plaidoyer et à la mise en place de mécanismes spécifiques.</p>	<p>courantes, la couverture et les déficits de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement et les autres parties prenantes dans le pays évaluent les besoins de financement supplémentaires ; l'investissement dans la nutrition est continu ; le plaidoyer pour l'allocation des ressources pour des actions liées à la nutrition est également continu ▪ Augmenter stratégiquement les allocations budgétaires du gouvernement, et mobiliser des ressources internes et externes supplémentaires. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves d'un mécanisme permettant de combler les déficits de financement</p>		
<p>Marqueur de progrès 4.4 : Transformer les promesses en décaissements</p>			
<p>Ce marqueur de progrès examine comment les gouvernements et les autres parties prenantes nationales sont en mesure de transformer les promesses en décaissements. Il inclut la capacité des donateurs à examiner comment leurs décaissements se font en temps opportun et en ligne avec l'exercice budgétaire dans lequel ils ont été programmés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transformer les promesses en décaissements proportionnels et poursuivre la réalisation des engagements externes ▪ Les décaissements pour les engagements des ressources internes et externes sont réalisées à travers : les allocations budgétaires gouvernementales aux organisations responsables de la mise en œuvre des actions liées à la nutrition ; ▪ et les programmes spécifiques réalisés par le gouvernement et/ou d'autres parties prenantes dans le pays. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Banque Mondiale prévoit appuyer dans la réalisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour la nutrition après la validation du plan budgétaire du PEN qui devrait être traduit en compromis de financement.

	Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de décaissements pour les engagements (interne ou externe)		
Marqueur de progrès 4.5 : Assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats de la mise en œuvre et l'impact pour la nutrition			
<p>Ce marqueur de progrès examine spécifiquement comment les gouvernements et les parties prenantes nationales s'engagent collectivement dans le financement prévisible à long terme pour assurer des résultats et l'impact. Il examine les changements importants tels que le continuum entre le financement humanitaire à court terme et le financement du développement à long terme, la mise en place de mécanismes de financement souples, mais prévisibles et durables et la résolution des déficits de financement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie flexible et à long terme de mobilisation des ressources ▪ Réduction coordonnée des déficits de financement grâce à des contributions internes et externes ▪ Contributions nationales flexibles stables et en augmentation ▪ Existence de projections / résolutions financières à long terme / pluriannuelles <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de mécanismes de financement pluriannuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Serait réaliser après la budgétisation du PEN 2016-20 et après la définition d'une stratégie de soutenabilité du plan à long terme.

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 4
Gouvernement	- budgétisations du Plan stratégique de la Nutrition en cours (Support: Banque mondiale); - Soutien de l'UNICEF dans l'exécution et la mise en œuvre du plan de travail annuel du service de la nutrition.
ONU	- L'UNICEF, PAM et la FAO collabore de façon très active avec l'équipe de consultants de la Banque Mondiale dans le processus d'élaboration du Plan Stratégique de Nutrition 2016-20 et sont engagés à soutenir le Gouvernement de la Guinée Bissau dans la préparation de la table ronde des bailleurs de fonds en faveur de la nutrition.
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	-

Autres	-
--------	---

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources (à savoir les réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions clés pour l'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)

La Banque Mondiale prévoit appuyer dans la réalisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour la nutrition après la validation du plan budgétaire du PEN qui devrait être traduit en compromis de financement.

Annexe 1 : Informations sur les participants

N°	Titre	Nom	Organisation	Courriel	Téléphone	Le contact devrait-il être inclus dans la liste de diffusion SUN ?
1.	Nutrition Officer	Fanceni Baldé	UNICEF	fbalde@unicef.org	+245 955555516	Oui
2.	Assistat du Representant de la FAO/Programme	Rui Jorge Alves da Fonseca	FAO	Ruijorgealvesda.fonseca@fao.org	+245955835014 +245966628652	Oui
3.	Programme Manager	Juan Casanova	Union européenne	juan-jose.casanova-arasa@eeas.europa.eu	+245 966646103	Oui
4.	National professional officer Malaria and focal point for nutrition	Fernanda aLVES	OMS	alvesf@who.int	+245 966789538	Oui
5.	Deputy Country Director	Patrizia Papinutti	PAM	patrizia.papinutti@wfp.org	+ 245 955455364/966645 413	Oui
6.	Senior Programme Assistant	Formoso Vaz	PAM	formoso.vaz@wfp.org	+(245) 96661 28 73	Oui
7.	Country Health Advisor	Mídana Silva	Plan International	midana.dasilva@plan-international.org	+245955510161	Oui
8.	NPO Jeunes/Enc. Programa Jovens	Isabel Almeida	UNFPA	almeida@unfpa.org	+245966616772	Oui
9.	Nurse	Nhace Nafampelna	DSANSC (Nutrition)	nafampelna@gmail.com	+245966776274	Oui
10.		Fernando G. Pina	MADR/DGA	fernandopina89@yahoo.com.br	+245955970620	Oui

11.	ANFA focal point	Domingos Kebaty	MCI/IGCD		+245966683199	Oui
12.		Higina Sanca	MCI-ANFA	hinasanca13@hotmail.com	+245955218666	Oui
13.		Marcelino na Cuba	SEPIR-DGV		+246966000134	Oui
14.	Directrice	Ivone Menezes Moreira	DSANSC (Nutrition)	imenmoreira6@gmail.com	+245955908014/ 966628455	Oui
15.		Antonia Adama Djalo	AMAE	antoniadamajalo@hotmail.com	+245955243190/ 966874033	Oui

Annexe 2 : Questionnaire supplémentaire :

1.	Combien de fois votre plateforme multisectorielle et/ou ses organes associés se sont-ils réunis depuis la dernière auto-évaluation ? Veuillez fournir les détails de la réunion, le cas échéant, à savoir, les réunions des comités techniques, les réunions interministérielles, les réunions de groupes de travail, etc.	Après la dernière auto-évaluation, il y avait 6 réunions de groupe de travail pour la préparation des vidéoconférences et analyse des documents d'orientation du SUN.
2.	Votre plateforme multisectorielle est-elle répliquée aux niveaux décentralisés ? Ou y a-t-il un mécanisme de coordination pour la nutrition au niveau sous-national ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails (composition, rôles, etc.) sur le mécanisme de coordination	Non
3.	Avez-vous organisé un événement de haut niveau depuis la dernière auto-évaluation ? (Oui/Non) Veuillez fournir des détails sur l'événement organisé (forum sur la nutrition, atelier pour les fonctionnaires de haut niveau, etc.)	Non
4.	Envisagez-vous d'organiser un événement de haut niveau dans les prochains mois (avril 2016 - avril 2017) ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur l'événement qui sera organisé	Oui. Réunion d'évaluation à mi-parcours du forum de nutrition (Septembre / Octobre 2016).
5.	Avez-vous identifié des ambassadeurs de la nutrition dans votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions desdits ambassadeurs.	Non
6.	Les parlementaires de votre pays sont-ils engagés à travailler pour le renforcement de la nutrition dans votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions des parlementaires pour la nutrition.	Non.

7.	Les journalistes sont-ils membres des médias impliqués dans le respect de la nutrition dans l'agenda de votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions des médias et des journalistes pour la nutrition.	Oui. Mais ne participent pas activement.
8.	Y a-t-il des conflits d'intérêt déclarés de l'intérieur ou l'extérieur de votre plateforme multisectorielle ? (Oui/Non) Si oui, comment les conflits d'intérêts sont-ils gérés ?	Non.
9.	Avez-vous une politique / plan / stratégie de mobilisation sociale / plaidoyer et communication ? (Oui/Non) Si oui, veuillez joindre une copie du document	Non. Il est prévu d'élaborer un plan de communication dans le PTA 2016.
10.	Utilisez-vous le site Web SUN , sinon, quelles sont vos suggestions d'amélioration ?	Faible utilisation en raison de mauvais réseau.
11.	En vue de soutenir les besoins d'apprentissage , quels sont les moyens préférés pour : – accéder à l'information, aux expériences et conseils? – mettre l'accent sur les échanges de pays à pays ?	-pour les parties prenantes dans le pays : des réunions régulières. -sur les échanges de pays à pays : missions d'échange entre les pays.
12.	Serait-il pertinent pour votre pays de réfléchir et échanger avec les pays SUN qui font face à une crise humanitaire / crise prolongée, ou qui sont dans un état de fragilité ?	Oui. Avec un état de fragilité.
13.	Quels critères pour le regroupement avec d'autres pays SUN avec lesquels vous partagez les défis / opportunités similaires seraient les plus utiles pour votre pays ? Des exemples de critères sont la fédération, les économies émergentes, la maturité dans le Mouvement SUN, le double fardeau de la malnutrition, etc. (pour des échanges potentiels sur mesure à partir de 2017)	Nous voulons partager les défis dans les critères suivants: maturité dans le Mouvement SUN et le double fardeau de la malnutrition.

Annexe 3 : Priorités pour 2016 - 2017 :

Le tableau ci-dessous donne un aperçu général des services disponibles pour soutenir les pays SUN dans la réalisation de leurs priorités nationales de nutrition en 2016 - 2017. Veuillez consulter la liste ci-dessous et noter vos priorités pour l'année à venir, en fournissant des détails spécifiques, de sorte que le Secrétariat du Mouvement SUN puisse mieux apprécier la façon de maximiser la prestation du soutien qui vous est approprié.

--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des documents de politique et de législation pertinente ✓ Analyse de la situation / contextuelle ✓ Cartographie de la main-d'œuvre disponible pour la nutrition ✓ Planification stratégique pour définir les actions à inclure dans le cadre commun de résultats ✓ Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation ✓ Soutien pour une meilleure gestion des données (par exemple, les plateformes nationales d'information pour la nutrition Estimation des coûts de mise en œuvre des actions (niveau national et/ou sous-national) suivi financier (niveau national et/ou sous-national) ✓ Soutien pour les lignes directrices de développement pour organiser et gérer le cadre commun de résultats au niveau sous-national ✓ Financement des programmes sélectionnés (diligence raisonnable) ✓ Soutien à la conception et la mise en œuvre de la recherche contextuelle pour éclairer la prise de décision pour la mise en œuvre ✓ Soutien à la conception et la mise en œuvre de la recherche pour générer des preuves 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Engagement des ambassadeurs de la nutrition pour positionner la nutrition comme une priorité à tous les niveaux ✓ Engagement des parlementaires pour le plaidoyer législatif, le suivi budgétaire et la sensibilisation du public ✓ Engagement des médias pour influencer les décideurs, la redevabilité et la sensibilisation ✓ Mise à profit des événements de haut niveau, des partenariats et des canaux de communication pour tirer parti des engagements, générer des investissements et améliorer les données ✓ Élaboration du dossier national d'investissement, soutenus par des données et des preuves, pour conduire le plaidoyer en faveur de la nutrition ✓ Développement, mise à jour ou mise en œuvre des stratégies multisectorielles de plaidoyer et de communication ✓ Développement des données probantes sur la base des produits de communication pour appuyer le renforcement dans la mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien pour les évaluations de compétence et des besoins de compétence ✓ Renforcement des compétences des acteurs clés, comme les membres de la plateforme multi-acteurs. Les compétences pourraient inclure la communication et la négociation, l'esprit d'équipe et le leadership, la planification et la coordination. ✓ Soutien du renforcement des capacités des individus ou des organisations à mieux s'engager pour : les thèmes (comme l'Eau, assainissement, hygiène), les secteurs (comme l'éducation ou le Secteur privé), ou des groupes (comme le milieu scientifique et universitaire) ✓ Analyse / orientation pour les cadres institutionnels aux niveaux national et infranational, y compris la plateforme multisectorielle, les mécanismes de coordination, les groupes d'acteurs entre autres ✓ Prévention et gestion des conflits d'intérêts ✓ Analyse de l'environnement favorable plus étendu pour le renforcement de la nutrition, comme l'analyse de l'engagement politique, ou l'analyse du groupe d'acteurs
---	--	--

Indiquez vos priorités nationales pour 2016 - 2017 et si le soutien est disponible dans le pays :	Indiquez vos priorités nationales pour 2016 - 2017 et si le soutien est disponible dans le pays :	Indiquez vos priorités nationales pour 2016 - 2017 et si le soutien est disponible dans le pays :
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Finalisation de la budgétisation du PEN 2016-20 (soutien disponible, BM) ; ✓ Elaboration du cadre commun d'indicateurs de suivi du PEN (soutien disponible, UNICEF) ; ✓ Elaboration d'un plan de travail biannuelle de la plateforme (le PAM va le soutenir) ; ✓ Plaidoyer pour la nomination d'un point focal SUN et l'officialisation de la plateforme multisectorielle (possibilité de mise en place du REACH) pour lequel il faut identifier une source de financement i.e. la Banque Mondiale? ✓ Décentralisation de la plateforme multisectorielle de nutrition (soutien non applicable) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration du dossier national d'investissement, soutenus par des données et des preuves, pour conduire le plaidoyer en faveur de la nutrition (étude cout de la faim – financement a rechercher) ✓ Développement, mise à jour ou mise en œuvre des stratégies multisectorielles de plaidoyer et de communication 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement des compétences des acteurs clés, comme les membres de la plateforme multi-acteurs. Les compétences pourraient inclure la communication et la négociation, l'esprit d'équipe et le leadership, la planification et la coordination.

Annexe 4 - Renforcement de la nutrition : Définition d'un cadre commun de résultats

Le Secrétariat du Mouvement SUN a préparé cette note pour vous aider à faire le point des progrès réalisés dans l'élaboration d'un cadre commun de résultats

1. Au sein du Mouvement SUN le terme « cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats escomptés qui ont été convenus entre les différents secteurs du gouvernement et parmi les autres parties prenantes.
2. L'existence d'un cadre commun de résultats négocié et convenu aide les différentes parties du gouvernement et d'autres parties prenantes (y compris les partenaires de développement) à travailler efficacement ensemble.
3. L'idéal est que le cadre commun de résultats soit négocié et convenu sous l'autorité du plus haut niveau de gouvernement, que tous les secteurs concernés soient impliqués et que d'autres parties prenantes soutiennent pleinement les résultats et leur mise en œuvre.
4. Le cadre commun de résultats permet à différents acteurs de travailler en synergie, avec un but commun. Il combine (a) un ensemble unique de résultats escomptés, (b) un plan de mise en œuvre des actions pour réaliser ces résultats, (c) le chiffrage de la mise en œuvre du plan (ou matrice), (d) les contributions (en termes de programmes et de budget) devant être faites par les différentes parties prenantes (y compris ceux de l'extérieur du pays), (e) la mesure dans laquelle ces contributions sont alignées lorsqu'elles sont conçues et mises en œuvre, (f) un cadre de suivi et d'évaluation qui permet à tous d'évaluer la réalisation des résultats.
5. Un cadre commun de résultats élaboré doit inclure un tableau des résultats escomptés : il comprendra également un plan de mise en œuvre chiffré, peut-être avec *une feuille de route* décrivant les étapes nécessaires à la mise en œuvre. Il peut également être un ensemble de documents, ou des mémorandums d'entente définissant les obligations mutuelles entre les différentes parties prenantes. En pratique, le plan de mise en œuvre est souvent un amalgame de plusieurs plans de différents secteurs ou parties prenantes, d'où notre utilisation du terme « matrice de plans » pour décrire le cas dans lequel le cadre commun de résultats contient plusieurs plans de mise en œuvre. Le groupe de documents qui composent le cadre commun de résultats d'un pays sera le point de référence commun pour tous les secteurs et parties prenantes travaillant ensemble pour renforcer la nutrition.
6. L'élaboration du cadre commun de résultats est éclairée par le contenu des politiques et stratégies nationales de développement des différents secteurs (par exemple, la santé, l'agriculture et l'éducation), la législation, les résultats des recherches et les positions prises à la fois par le gouvernement local et la Société civile. Pour qu'il puisse être utilisé comme un point de référence, le cadre commun de résultats nécessitera l'approbation technique de la part du gouvernement redevable de la mise en œuvre des actions en matière de nutrition. Le cadre commun de résultats sera de la plus grande valeur en recevant l'appui politique de haut niveau : le gouvernement national et/ou le chef de l'État. Pour la mise en œuvre effective, les approbations peuvent également être nécessaires auprès des autorités au sein du gouvernement local.
7. Il arrive souvent que certaines autorités ou parties prenantes sectorielles s'engagent plus dans le processus de recherche de consensus sur un cadre commun de résultats que d'autres. Un accord complet entre les secteurs et les parties prenantes exige à la fois du temps et de la diplomatie. Pour trouver des moyens pour aller de l'avant avec un engagement similaire de tous les secteurs et parties prenantes, les pays SUN partagent leurs expériences pour le développement des cadres.
8. Les pays SUN trouvent généralement utile que leurs cadres communs de résultats soient examinés par des pairs afin de contribuer à les rendre plus efficaces ou de les renforcer. Si l'examen utilise des méthodes standard, le processus d'examen peut également faciliter la sécurisation des investissements. Si nécessaire, le Secrétariat du Mouvement SUN peut aider les pays SUN à accéder à des personnes pouvant les soutenir dans ce renforcement.